



Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour publication immédiate

Le Grand Saut hilairemontais : sauter à l'eau pour une bonne cause

Mont-Saint-Hilaire, le 10 août 2022 – La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse d'annoncer la tenue du Grand Saut hilairemontais, le dimanche 21 août prochain, de 16 h à 18 h, à la Place du Quai de Mont-Saint-Hilaire. Il s'agit de la seule occasion de l'année où la baignade est permise dans la rivière Richelieu à partir de ce lieu.

Lors de cette activité à la fois festive et engagée, les citoyennes et citoyens sont invités à sauter à l'unisson dans la rivière Richelieu pour une bonne cause : la préservation et l'accès à notre cours d'eau.

« Par ce geste fort et symbolique, notre communauté se rassemble pour affirmer avec éclat les valeurs environnementales qui l'unissent. Située au cœur de notre territoire, la rivière Richelieu représente un véritable joyau que nous avons la responsabilité de rendre accessible et de préserver, au même titre que tous nos autres magnifiques espaces naturels emblématiques », rappelle Marc-André Guertin, maire de Mont-Saint-Hilaire.

L'événement s'inspire de la semaine du Grand Splash, une initiative de Fondation Rivières qui œuvre afin de préserver, de restaurer et de mettre en valeur le caractère naturel des rivières. Ce faisant, la Ville démontre ainsi son appui à la mission de l'organisme et sa volonté de préserver la qualité de l'eau dans le but de favoriser l'accès à la rivière Richelieu.

Un événement sécuritaire

Pour assurer la sécurité de toutes les personnes participant à l'événement, une équipe de sauveteurs sera également sur place en plus des équipes nautiques de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu. De plus, la Ville a établi des règles strictes :

- Le port de la veste de flottaison est obligatoire (prêt de veste disponible sur place).
- Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.
- Les enfants de 11 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou être en possession d'un formulaire d'autorisation parentale dûment complété et signé.

Enfin, chaque participante ou participant doit signer un formulaire d'inscription et d'exonération de responsabilité, de reconnaissance et d'acceptation des risques, disponible sur place, le jour de l'événement, ou sur cette page : <https://bit.ly/3Byjmpp>. L'activité n'est pas recommandée pour les personnes enceintes.

À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 200 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.

- 30 -

Source : Ville de Mont-Saint-Hilaire
Information : Services aux citoyens et communications
communications@villemsh.ca